

DEPARTEMENT DE L'AIN

CANTON DE VALSERHONE

COMMUNE DE VALSERHONE

République Française

Liberté – Egalité – Fraternité

ARRETE DU MAIRE N° 2023/43

AUTORISATION D'OUVERTURE TEMPORAIRE DE DEBIT DE BOISSONS – LES AMIS DE RETORD

Le Maire de Valserhône,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2,

VU le Code de la Santé Publique, notamment son article L.3334-1 et L.3334-2,

VU la demande présentée par l'association LES AMIS DE RETORD, tendant à obtenir l'autorisation temporaire de servir des boissons de 3^{ème} catégorie du dimanche 4 juin 2023 à 08h00 au dimanche 4 juin 2023 à 20h00, à Cuvéry, sur la RD101, 01200 Valserhône, à l'occasion de la fête annuelle des Narcisses,

ARRETE

Article 1 : L'association LES AMIS DE RETORD est autorisée à ouvrir un débit de boissons de groupe 3 du dimanche 4 juin 2023 à 08h00 au dimanche 4 juin 2023 à 20h00, à Cuvéry, sur la RD101, 01200 Valserhône, à l'occasion de la fête annuelle des Narcisses.

Article 2 : L'association LES AMIS DE RETORD se conformera à toutes les prescriptions locales et règlementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée,

- à la Brigade de Gendarmerie de Valserhône
- à la Police Municipale
- au demandeur

Fait à Valserhône, le 16 mars 2023

Pour Le Maire,
L'adjointe déléguée,
Isabelle DE OLIVEIRA



Mis en ligne le 13 avril 2023